



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt-deux.
Le 07 juillet à 20h00.

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à Charmoille, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 29/06/22

Date d'affichage : 30/06/22

Nombre de membres :

- en exercice : 11
- présents : 8
- votants : 11

Etaient présents :

Jean-Noël CUENOT, Jean-Pierre FRIGO, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Dominique MOLLIER, Gilles ROBERT, Franck VILLEMAIN

Etaient absents excusés :

Cédric BOLE, Florian GAIFFE, Elisabeth REDOUTEY

Ont donné pouvoir :

Florian Gaiffe a donné pouvoir à Gilles Robert

Cédric Bôle a donné pouvoir à Laure Boiteux

Elisabeth Redoutey a donné pouvoir à Gilles Robert

Dominique Mollier a été élue secrétaire.

Objet : 2022-25 : Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT du Pays Horloger

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014310-0001 en date du 06 novembre 2014 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Horloger,

Vu l'arrêté n°2014351-0005 en date du 17 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Horloger en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Horloger,

Vu l'arrêté n° DRCT-Mi-20150727-010 en date du 27 juillet 2015 portant modification des statuts du PETR du Pays Horloger

Vu l'arrêté n°25-2017-03-28-007 en date du 28 mars 2017 portant réduction du périmètre et modification des statuts du PETR du Pays Horloger,

Vu l'arrêté n° 25-2021-09-09-00003 en date du 09 septembre 2021 portant création du Syndicat mixte à la carte du PNR du Doubs Horloger

Vu l'arrêté n°25-2021-09-13-00001 en date du 13 septembre 2021 portant dissolution du PETR du Pays Horloger

Vu l'article 3 « Objet du Syndicat » des statuts du Syndicat Mixte à la carte du PNR du Doubs Horloger annexés à l'arrêté de création,

Franck VILLEMMAIN introduit la présentation en rappelant les ambitions du SCoT et sa finalité. Il rappelle aussi le calendrier du SCoT qui prévoit un arrêt fin d'année et une approbation pour fin 2023.

La présentation est réalisée par Ophélie BORNAND et Tania JALOCHA.

Ophélie Bornand reprend les éléments d'organisation du SCoT ainsi que ses éléments constitutifs.

Les quatre parties du PADD sont détaillées.

Les chiffres d'accueil de population, à savoir 6 800 habitants à l'horizon 2044 pour le SCoT sont présentés et leur déclinaison en logements précisés (production de 5 675 logements en 20 ans).

Un temps d'échange est réalisé après la présentation des 4 parties du PADD. Le débat a lieu.

Le président clôt le débat et soumet au vote la prise d'acte du débat.

Après la présentation du PADD aux membres du comité et les échanges qui ont pu avoir lieu, le comité syndical prend acte du débat du PADD du SCoT du Pays Horloger.

A la question soumise au vote des délégués des communautés de communes membres du SCoT (11 délégués) :

- **Contre : 1**
- **Pour : 10**
- **Abstention : 0**

Pour extrait certifié conforme, le Président
Denis LEROUX

